



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Christophe Béchu et Carole Delga
lancent la COP régionale Occitanie

Éditorial



Christophe Béchu

Ministre de la Transition
écologique et de la
Cohésion des territoires

Pour atteindre nos objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030, le Président de la République a lancé, le 25 septembre 2023, un appel aux collectivités territoriales les invitant à jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la planification écologique au sein de leur territoire.

Les collectivités territoriales sont en première ligne de la transition écologique. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans la planification écologique qui, aujourd'hui, doit s'appliquer et s'ancrer dans les réalités du terrain. L'acceptabilité des mesures est en effet une condition déterminante de sa réussite. Les crises du climat et de la biodiversité sont étroitement liées. La décarbonation et la préservation de la biodiversité constituent ensemble le socle de la planification écologique et des COP territoriales dont je suis chargé.

Le dispositif de la territorialisation vise à engager une discussion stratégique à l'échelle de la Région et aboutir, au terme d'un travail collectif de plusieurs mois, à une déclinaison régionale de la planification écologique partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes, depuis l'échelon régional jusqu'à l'échelon local de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de la commune. À cet effet, l'organisation de Conférences des parties (COP) à l'échelle de chaque région, confiée au tandem préfet de région - président du conseil régional, associera étroitement tous les niveaux de collectivités et les acteurs du territoire de chaque secteur, pour fixer collectivement les objectifs à atteindre, les leviers d'actions à activer et s'inscrire dans tous les volets de la planification écologique.



Carole Delga

Présidente du conseil
régional d'Occitanie

Concilier le social et l'écologie

L'urgence climatique est là, visible, mesurable et chaque année plus réelle dans le quotidien des Français et des citoyens du monde. Par sa géographie, l'Occitanie est l'un des territoires français les plus touchés par les catastrophes naturelles. L'objectif aujourd'hui est d'embarquer toute la population. Cette transition populaire doit être positive et synonyme de mieux vivre pour nos concitoyens. Nous ne pouvons pas continuer sur le même modèle de développement. Il faut en construire collectivement un nouveau, c'est celui du Pacte vert que je porte, plus frugal, plus économe, mais non décroissant. Pour cela, il faut beaucoup plus accompagner les ménages les plus précaires, mais aussi les classes moyennes. Ce nouveau modèle doit concilier le social et l'écologie.

La confiance ne se bâtit jamais sur des promesses, mais sur des actes concrets et des moyens : voici ce dont les Régions et les citoyens ont besoin. En Occitanie, notre cap est clair depuis près de 10 ans grâce à notre trajectoire 1^{re} Région à énergie positive d'Europe et à notre Pacte vert, qui irrigue toutes nos politiques publiques. Coconstruit avec les habitants, ce projet a donné de l'élan et des résultats positifs : 25 % de nos besoins désormais couverts par des énergies renouvelables, 1^{re} Région bio de France, +44 % de fréquentation dans nos trains, record national grâce aux tarifs les moins chers de France, 31 guichets uniques pour la rénovation énergétique de nos logements et 81 000 foyers aidés... voilà un aperçu de la méthode du « faire » que je prône en Occitanie et qui est reconnue nationalement et au niveau européen.

Notre rôle est d'aider les activités économiques les plus émettrices de CO₂ à se transformer. C'est pourquoi la Région investit 50 millions d'euros dans la décarbonation de 26 grands sites industriels. De la même manière, nous aidons nos producteurs dans une agriculture raisonnée. J'ai fait le choix de tripler le budget qui leur est consacré pour être à leurs côtés. Mais surtout c'est à nous, les citoyens, de consommer local ! Je crois également à l'anticipation et à l'innovation : l'Occitanie a pris depuis plusieurs années des virages structurants pour le futur, en convaincant les sceptiques, les défaitistes et en misant par exemple sur l'éolien flottant, l'hydrogène vert ou en donnant la priorité au train.

Face à l'urgence, agir en pack et territorialiser est primordial mais avec une méthode claire, coordonnée, respectueuse de toutes les parties prenantes, participative et inclusive. Faire avec les mondes économique, agricole, les associations environnementales, les collectivités, les syndicats et les citoyens est indispensable. La Région continuera d'y prendre toute sa part comme elle l'a toujours fait sur la planification écologique.

La région Occitanie : un territoire engagé pour la transition écologique



L'élévation des températures actuellement observée en Occitanie depuis l'ère pré-industrielle est de **+1,8°C contre +1,5°C** au niveau national. Au-delà d'épisodes extrêmes plus fréquents et plus violents (canicules, inondations, tempêtes...), les impacts de ce changement climatique se manifestent à la fois sur les infrastructures, les bâtiments (à cause des sols argileux qui occasionnent des phénomènes de retrait-gonflement), la biodiversité, les activités économiques (tourisme notamment) ou encore la santé.

Afin d'atténuer et d'anticiper ce changement climatique, L'État et la Région Occitanie s'engagent et mènent des travaux ambitieux depuis plusieurs années, sur plusieurs thématiques.

1. La décarbonation des mobilités : la Région Occitanie a pour ambition de devenir la première région d'Europe à énergie positive. Pour cela, elle investit dans les trains décarbonés (hybride, à batterie, à hydrogène) et des cars à énergie propre. Elle déploie également plusieurs mesures pour faciliter l'usage du vélo (soutien à la construction de pistes cyclables, voies vertes et vélo-routes, aide à l'acquisition d'un vélo, soutien à la filière économique du vélo). Le 6^e appel à projets du plan vélo en Occitanie a connu un franc succès (sur 62 dossiers déposés en 2023, 29 ont été retenus pour 10,45 M€ de subvention).

2. Un modèle agricole souverain et durable : entre 2016 et 2022, la Région Occitanie a triplé (de 30 à 90 M€) le budget régional dédié à l'agriculture, soit 12 € par habitant contre 5 € en moyenne au niveau national. Ces investissements ont permis de lancer des actions concrètes et innovantes (contrats agriculture durable, plan de déploiement des cépages résistants, plan bi'O).

3. La gestion de l'eau, organisée autour de 3 niveaux :

- la mobilisation de l'État, la Région et les acteurs de l'eau a travers, notamment, de la **révision de plans d'adaptation au changement climatique** par bassin et de la mise en œuvre de **stratégies de gestion quantitative adaptées**;
- le **Plan eau du Gouvernement** qui prévoit notamment 10 % d'économies d'eau à l'horizon 2030. Pour cela, les agences de l'eau appuient les territoires au travers d'appels à projets ou la sécurisation des réseaux de distribution;

- parallèlement, la Région a adopté en juin son plan eau, doté d'un budget de 162 M€ d'ici 2030. Fruit d'une concertation citoyenne, il est axé sur 41 défis stratégiques à relever pour renforcer une gestion durable de l'eau en Occitanie.

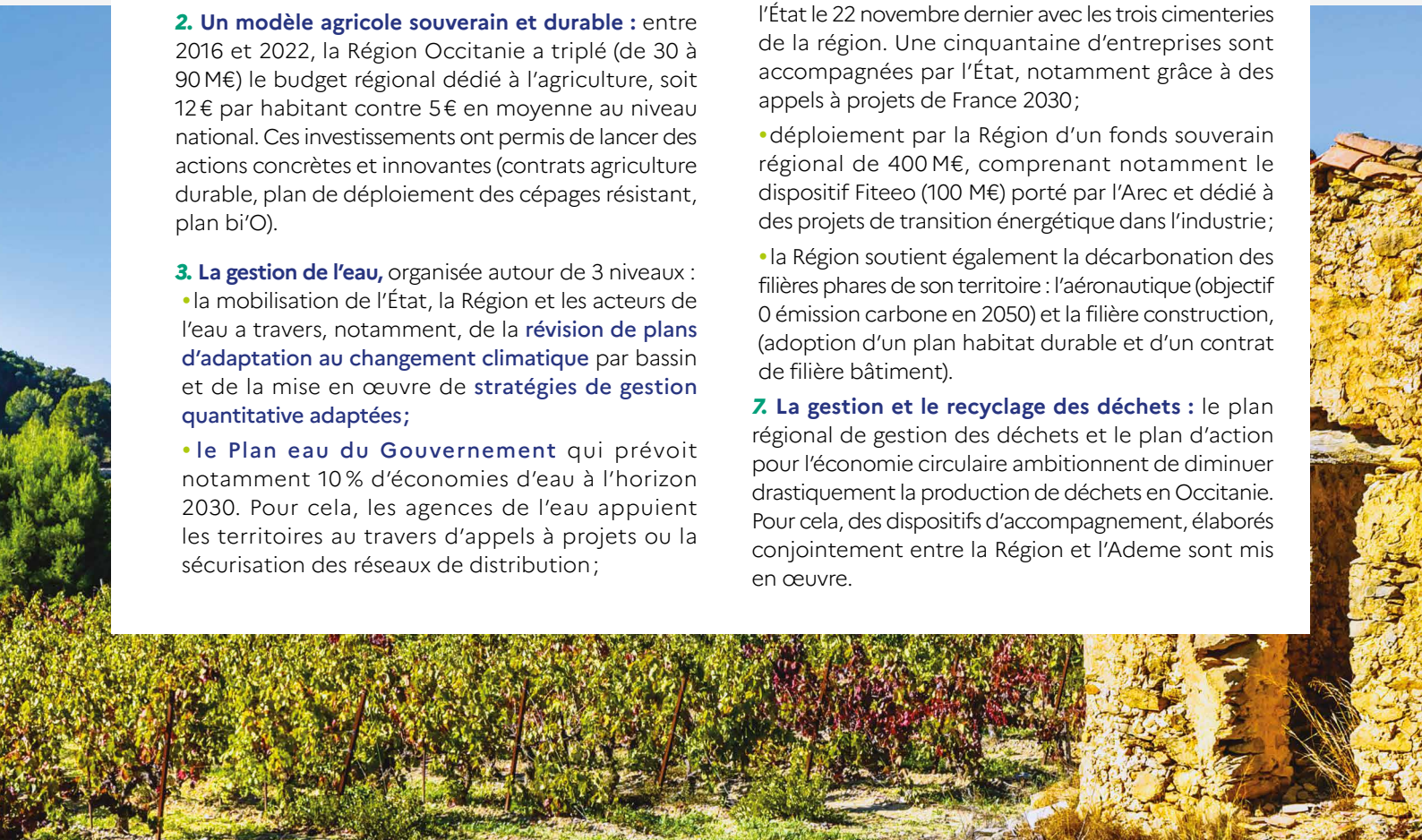
4. La décarbonation de l'énergie et le développement des énergies renouvelables (EnR) : pour atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne, la Région a déployé le **scénario Région à énergie positive** qui se base sur la division par deux des consommations et une multiplication par trois des productions locales d'énergie renouvelable. Deux secteurs font notamment l'objet d'un soutien massif de la Région : l'éolien flottant et l'hydrogène vert.

5. La rénovation thermique des bâtiments qui fait l'objet de plusieurs aides : les aides de l'Agence nationale de l'habitat (114,6 M€), MaPrimeRénov' (237 M€), le dispositif régional Rénov'Occitanie et l'accompagnement de l'Arc, opérateur du service public régional.

6. La décarbonation de l'industrie :

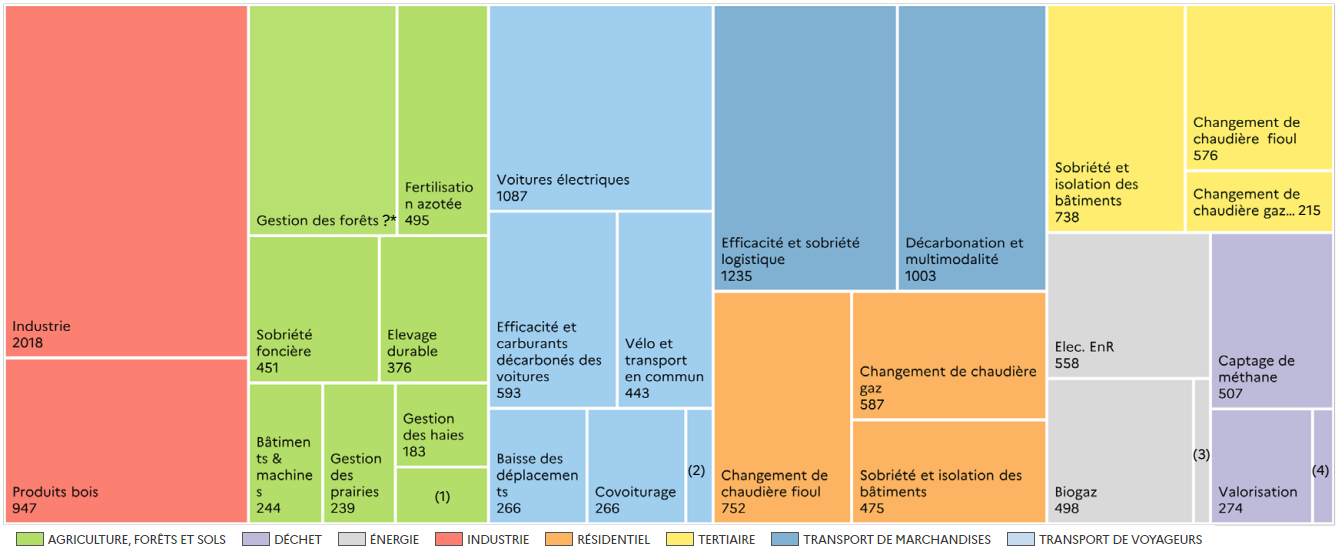
- depuis mi-2020, 17 projets de décarbonation industrielle ont bénéficié d'un soutien de l'Ademe de 48 M€ (près de 214 M€ d'investissements);
- un contrat de transition écologique a été signé avec l'État le 22 novembre dernier avec les trois cimenteries de la région. Une cinquantaine d'entreprises sont accompagnées par l'État, notamment grâce à des appels à projets de France 2030;
- déploiement par la Région d'un fonds souverain régional de 400 M€, comprenant notamment le dispositif Fiteeo (100 M€) porté par l'Arc et dédié à des projets de transition énergétique dans l'industrie;
- la Région soutient également la décarbonation des filières phares de son territoire : l'aéronautique (objectif 0 émission carbone en 2050) et la filière construction, (adoption d'un plan habitat durable et d'un contrat de filière bâtiment).

7. La gestion et le recyclage des déchets : le plan régional de gestion des déchets et le plan d'action pour l'économie circulaire ambitionnent de diminuer drastiquement la production de déchets en Occitanie. Pour cela, des dispositifs d'accompagnement, élaborés conjointement entre la Région et l'Ademe sont mis en œuvre.



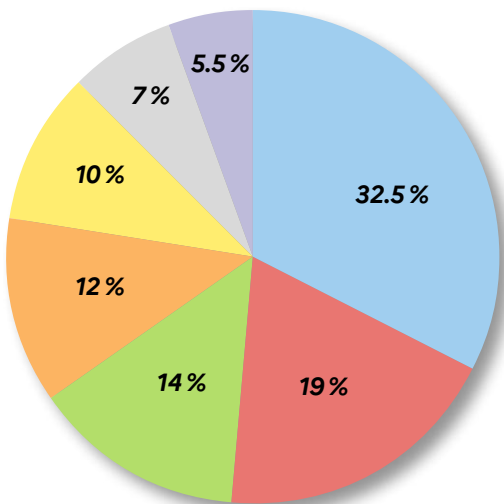
La région Occitanie : panorama des leviers de décarbonation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

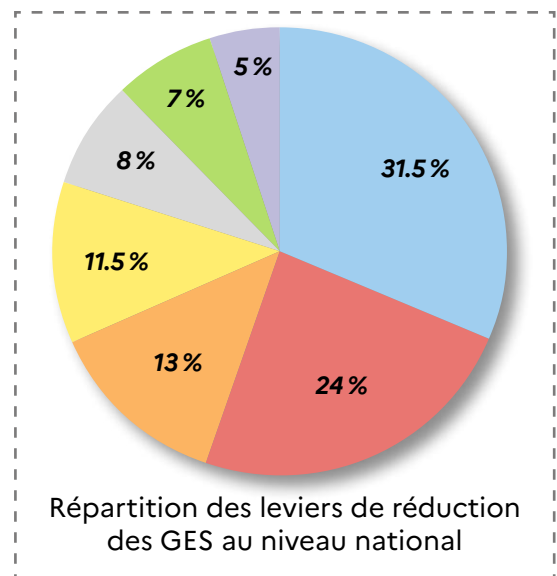


(1) Pratiques stockantes : 124 ktCO₂e. (2) Bus et cars décarbonés : 74 ktCO₂e. (3) Réseaux de chaleur : 57 ktCO₂e. (4) Prévention des déchets : 56 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Environ **8%** de l'effort national pour la région Occitanie



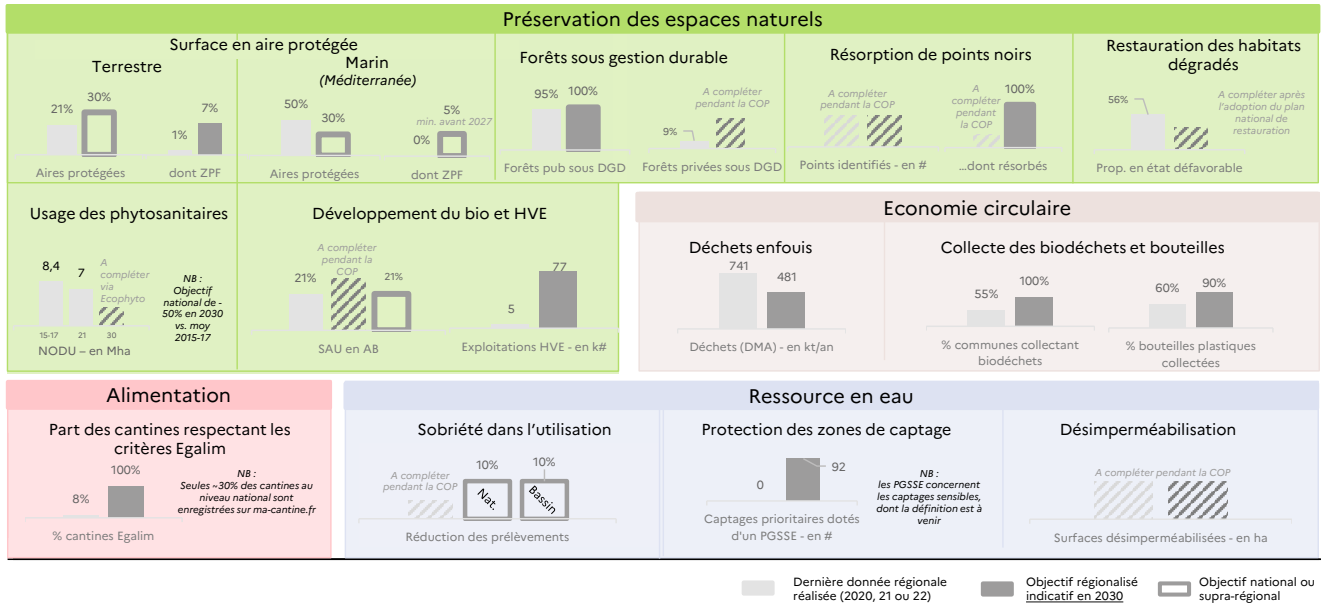
Répartition des leviers de réduction des GES en Occitanie



Répartition des leviers de réduction des GES au niveau national



La région Occitanie : panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources



COP régionales

Une démarche inédite à l'échelle des régions

La planification écologique donne à la France un cap en matière de réduction des gaz à effet de serre. Ce plan national fait de la France l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie globale et concrète et permet à chaque secteur et chaque acteur d'avoir une vision du chemin à parcourir pour atteindre nos objectifs nationaux de décarbonation de -55% en 2030 et de préservation et conservation de la biodiversité et plus généralement des ressources.



La territorialisation de la planification : une nouvelle étape clé qui s'adapte à chaque territoire

Elle répond à plusieurs enjeux :

- l'intégration cohérente de tous les volets de la planification écologique (réduction des GES, adaptation, préservation et restauration de la biodiversité, agriculture...);
- l'identification des spécificités de chaque territoire régional au regard des défis de décarbonation, protection et restauration de la biodiversité, afin que l'exercice territorial et l'exercice national se nourrissent mutuellement ;
- le partage des actions et projets des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire régional ;
- la mobilisation de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs économiques et associatifs et des citoyens.

Pour atteindre ces objectifs, une accélération des efforts collectifs est nécessaire.

Atteinte des objectifs 2030 : un plan d'actions partagé par les collectivités territoriales. Chacune des COP vise à définir régionalement les leviers d'actions alignés avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES)

et de préservation de la biodiversité. Il s'agit d'intégrer de manière cohérente tous les volets de la planification écologique, notamment ceux qui ont d'ores et déjà été engagés (plan eau, rénovation des écoles, transition agricole, identification des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ENR), etc.).



Une approche transversale de la transition écologique

Le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a identifié 43 leviers régionaux de décarbonation transverses aux défis environnementaux (climat, biodiversité, adaptation, ressources, santé) et dresse secteur par secteur (industrie, agriculture, bâtiments, énergie, mobilités...) les actions et objectifs. Ces leviers se déclinent territorialement dans deux panoramas : l'un sur les enjeux d'atténuation du climat (décarbonation), l'autre sur la préservation et restauration de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. Des cartes régionales sont enfin proposées sur le volet de l'adaptation au changement climatique.

Les panorama régionaux constituent une base de discussion entre les parties prenantes dans le cadre de la COP.

Ces objectifs ont un caractère illustratif et doivent permettre, notamment à tous les élus, de visualiser une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 pour leur région, cohérente avec la trajectoire nationale.



Association et engagement des parties prenantes à toutes les échelles du territoire

La COP mobilise, sous la coanimation du préfet de région et du président du conseil régional, tous les exécutifs de la région : le conseil régional, les conseils départementaux, les EPCI et groupements porteurs des CRTE (pays, PETR, PNR), les maires et les associations départementales les représentant. Il s'agit de mener un travail collectif de plusieurs mois pour aboutir à une déclinaison régionale de la planification écologique, partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes.

La COP mobilise, en particulier lors de la phase de débats, les parlementaires, les acteurs du monde économique (représentants des entreprises du secteur industriel et agricole, l'ensemble des organismes consulaires...) et les acteurs de la société civile (associations environnementales, association de consommateur, jeunes...) dont l'implication dans cet exercice est essentielle.

Une approche participative

La méthode proposée est plus participative que prescriptive. Concrètement, les travaux s'appuient sur une proposition de déclinaison régionale des leviers identifiés dans la

planification nationale, qui ne se limitent pas aux enjeux de décarbonation et abordent aussi la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. L'étape suivante permet d'établir un diagnostic en faisant le recueil, pour chaque levier, des actions des collectivités, réalisées et en cours. Cela permet à la COP de s'aligner sur une proposition d'objectifs concrets à soumettre au débat en phase suivante.

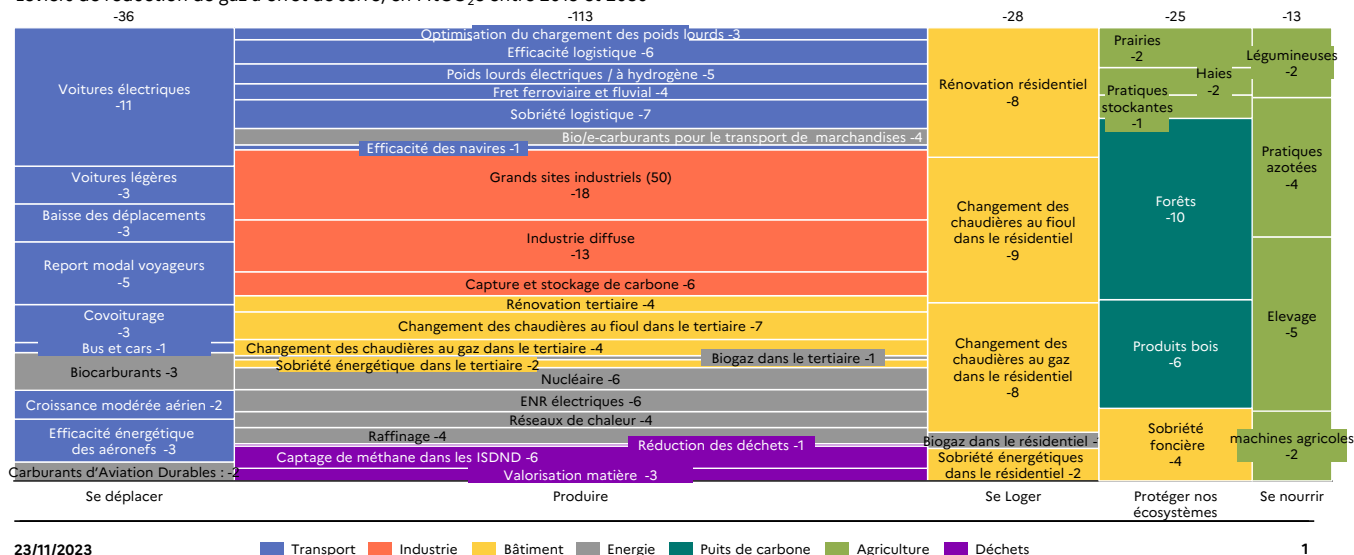
En support du déroulement des différentes étapes de la COP, un simulateur en ligne est mis à disposition. Il a pour but d'aider à comprendre et à prendre en main la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de son territoire. L'objectif est de pouvoir visualiser pour chacun des leviers la conversion entre les grandeurs physiques (nombre de voitures électriques, hectares de surface agricole utile...) et l'objectif en MtCO₂ (ou les objectifs sur les sujets de ressources) à la maille de chaque région.

Une mobilisation de tous les services de l'État : national, déconcentré, opérateurs

La réussite de la COP repose également sur la mobilisation et l'expertise de l'ensemble des services de l'État et de ses agences.

Un plan d'actions collectif de 52 leviers pour atteindre nos objectifs 2030 de baisse des émissions de GES

Leviers de réduction de gaz à effet de serre, en MtCO₂e entre 2019 et 2030



COP régionales

Une démarche en 4 temps

1

ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE

Il s'agit de mesurer le chemin déjà parcouru par les actions et programmes portés par les collectivités et acteurs locaux et celui qu'il reste à parcourir afin d'atteindre les objectifs de chaque région, de faire connaître et de partager les objectifs à atteindre.

2

CONDUIRE UN DÉBAT

La forme est laissée à l'appréciation des préfets et des présidents de région, en lien avec les attentes des exécutifs au sein du territoire régional. Ce débat doit permettre aux acteurs de s'approprier le diagnostic, identifier les efforts collectifs à fournir pour atteindre les objectifs régionaux et définir sans attendre les actions et projets à lancer ou poursuivre pour 2024.

3

PARTAGER À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES INFRARÉGIONAUX

(départements et périmètres des CRTE) une déclinaison indicative des actions à mener.

4

ÉTABLIR UNE FEUILLE DE ROUTE

Elle matérialisera le choix des engagements pris par les territoires par secteur.

La COP doit être finalisée au plus tard à l'été 2024, avec l'établissement de la trajectoire régionale visant l'atteinte des objectifs en 2030. La feuille de route régionale à 2030 issue de ces travaux matérialisera le choix des engagements pris par les territoires pour chaque secteur. Elle présentera une série de leviers concrets et des engagements d'actions, décrivant une trajectoire crédible qui permette d'atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030.



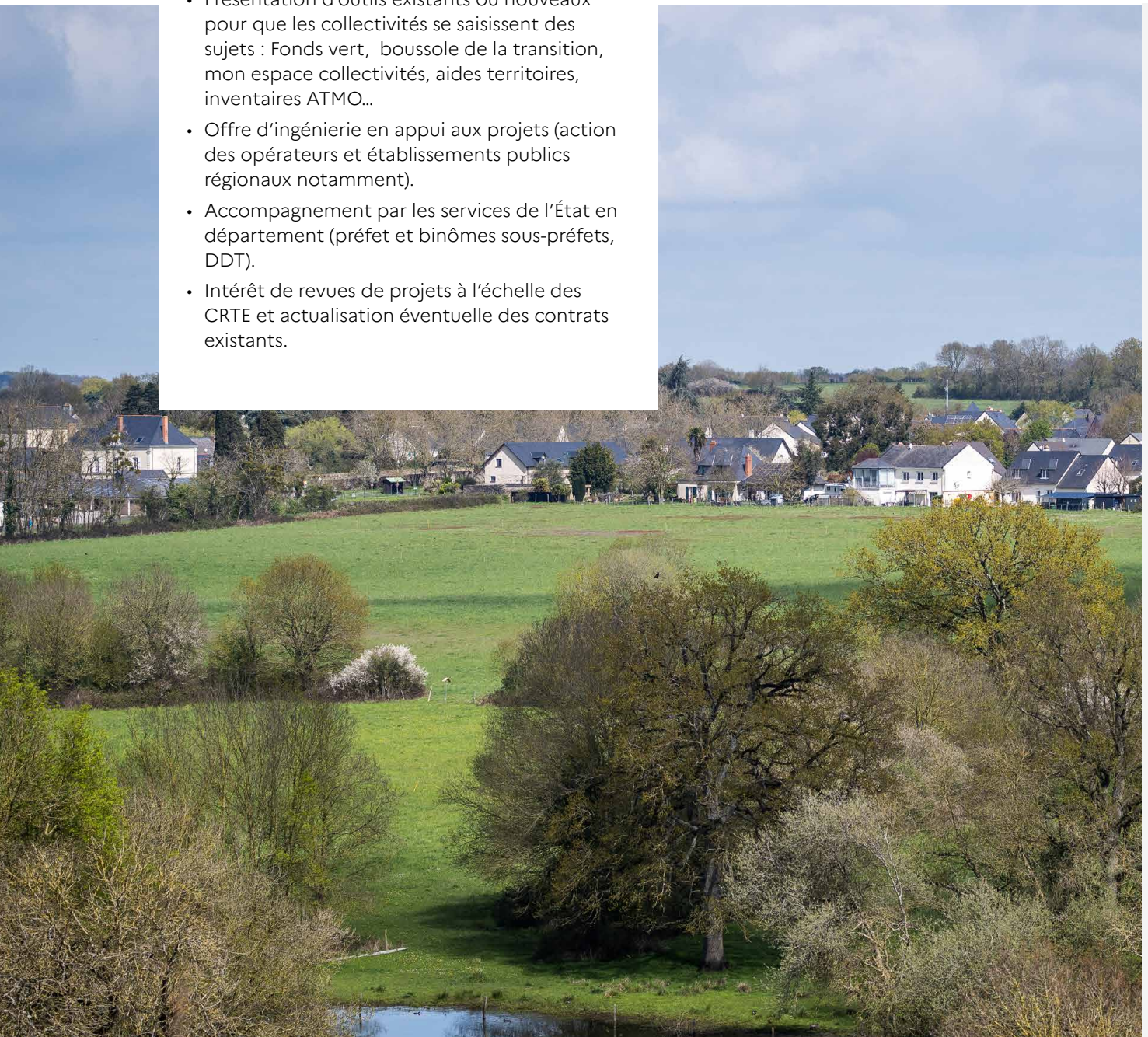
COP régionales

Un appui au déploiement



En soutien à la démarche des COP, un ensemble de ressources ainsi qu'une offre d'accompagnement sont proposés par l'État.

- Présentation d'outils existants ou nouveaux pour que les collectivités se saisissent des sujets : Fonds vert, boussole de la transition, mon espace collectivités, aides territoires, inventaires ATMO...
- Offre d'ingénierie en appui aux projets (action des opérateurs et établissements publics régionaux notamment).
- Accompagnement par les services de l'État en département (préfet et binômes sous-préfets, DDT).
- Intérêt de revues de projets à l'échelle des CRTE et actualisation éventuelle des contrats existants.



23241 - Dicom/COP-Régionales-Occitanie /Photos : Terra



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*